

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE – SECTEUR D'INSERTION
BAIE-DE-VALOIS ET BORD-DU-LAC

Le **11 septembre 2018**, le conseil municipal de la Ville a adopté un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme (PC-2768) de façon à préciser le nombre d'étages permis dans le projet d'insertion Baie-de-Valois et Bord-du-Lac.

Conformément à l'article 109,3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est par les présentes donné que, le **2 octobre 2018**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19h30 à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451 boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.

Au cours de cette séance, cette modification au Plan d'urbanisme sera présentée et toutes les personnes et organismes désirant s'exprimer pourront le faire.

RÉSUMÉ

Cette modification est faite dans le but de préciser le nombre d'étages permis (9) dans le cadre d'un projet de redéveloppement des 4 propriétés situées entre l'avenue de la Baie-de-Valois et l'immeuble d'appartements sis à 55, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore.

Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas sujettes à approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au service des affaires juridiques et du greffe à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, du lundi au jeudi (sauf les jours fériés) de 8h à midi et de 12h45 à 16h30, ainsi que le vendredi le 8h à midi.

Donné à Pointe-Claire, ce 12^{ième} jour de septembre 2018.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

AMENDEMENT TO THE CITY OF POINTE-CLAIRE PLANNING PROGRAM – INFILL SECTOR OF
VALOIS BAY AND BORD-DU-LAC

On **September 11th, 2018**, the Pointe-Claire City Council adopted, a draft by-law amending the Planning Programme (PC-2768) so as to specify the permitted number of floors in the Valois Bay and Bord-du-Lac infill project.

In accordance with Section 109.3 of the Act Respecting Land Use Planning and Development, notice is hereby given that on **October 2nd, 2018**, the City Council of the City of Pointe-Claire will hold a public consultation meeting beginning at 7:30 p.m. in the Council Chambers of Pointe-Claire City Hall, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.

During this meeting, this amendment to the Planning Programme will be presented and every person or organization wishing to express an opinion will be heard.

SUMMARY

This amendment to the Planning Programme is made so as to specify the permitted number of floors within the framework of a redevelopment project of four properties located between Baie-de-Valois Avenue and the apartment building located at 55, Bord-du-Lac—Lakeshore Road.

The provisions of this draft by-law are not subject to the approval process.

This draft by-law may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, 451, Saint-Jean Boulevard, from Monday to Thursday, (except on holidays) from 8:00 a.m. until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 a.m. until noon.

Given in Pointe-Claire this 12th day of September 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk